



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-04-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Le onze avril deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le sept avril deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Marylène GIRAUDON, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés :
Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Benoît PIRON
Chrystèle JARNY a donné pouvoir à Johann BARANGER
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Patrick CLISSON

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2017

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2017, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ont été présentés à l'Assemblée. Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle, laissant la présidence à Marie-France TALINEAU.

Budget Principal

Après en avoir délibéré, Madame TALINEAU, demande à l'Assemblée de se prononcer pour le compte de gestion et ensuite, pour le compte administratif du budget principal, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-04-01

Budget Local Commercial de l'année 2016

Après en avoir délibéré, Madame TALINEAU, demande à l'Assemblée de se prononcer pour le compte de gestion et ensuite, pour le compte administratif du budget annexe Local Commercial, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget Village des Chaumes de l'année 2016

Après en avoir délibéré, Madame TALINEAU, demande à l'Assemblée de se prononcer pour le compte de gestion et ensuite, pour le compte administratif du budget annexe Village des Chaumes, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget annexe du Poirier de l'année 2016

Après en avoir délibéré, Madame TALINEAU, demande à l'Assemblée de se prononcer pour le compte de gestion et ensuite, pour le compte administratif du budget annexe Le Poirier, avec :

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur Le Maire reprend la Présidence de l'Assemblée.

Transfert comptable d'une immobilisation entre l'actif du budget principal et du budget annexe Le Poirier

Le terrain du Poirier d'une valeur comptable de 50 306,70 euros fait actuellement partie de l'actif du budget principal de la commune.

Il est nécessaire d'opérer un transfert d'une partie de cet actif vers le budget annexe le Poirier, pour la somme de 24 053,03 euros, correspondant à une superficie de 2 253 m². Le nouveau numéro d'inventaire sera le 0001-211-2017.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce transfert d'actif entre le budget principal et le budget annexe Le Poirier, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-04-01

Affectation de résultat

Après la présentation du document « Contrôle des résultats et Ajustement » fourni par le Receveur Municipal pour les budgets annexes et le budget principal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultats de l'année 2016, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

Sur la proposition suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de 2016 : + 456 247,75 euros

Part affectée à l'investissement (1068) : 385 247,87 euros

Déficit d'investissement reporté : 106 821,76 euros

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

Excédent de fonctionnement de 2016 : + 1 566,92 euros, affecté en totalité en réserve (1068)

Les budgets annexes Le Poirier, Village des Chaumes et CCAS n'appellent pas d'affectation de résultat.

Suivant la proposition ci-dessus, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Approbation du budget primitif du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2017

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 du budget principal, arrêté comme suit :

Montants 2017	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	1 423 577,63	1 423 577,63
Section d'investissement	1 272 013,29	1 272 013,29

Au vu de la proposition ci-dessus, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-04-01

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 du budget annexe Local Commercial, arrêté comme suit :

Montants 2017	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	106 920,00	106 920,00
Section d'investissement	0,00	108 046,92

Au vu de la proposition ci-dessus, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 du budget annexe Village des Chaumes, arrêté comme suit :

Montants 2017	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	55 238,96	55 238,96
Section d'investissement	40 677,00	41 086,50

Au vu de la proposition ci-dessus, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 du budget annexe Zone Commerciale du Poirier, arrêté comme suit :

Montants 2017	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	32 800,91	32 800,91
Section d'investissement	336 043,33	336 043,33

Au vu de la proposition ci-dessus, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-04-01

Changement désignation du budget annexe Le Poirier

La loi NOTRE a transféré la compétence « zone commerciale » aux Communautés de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire précise que la désignation du budget annexe Le Poirier, qui n'est pas une zone mais un ensemble immobilier avec la construction d'une boulangerie qui sera mis à disposition d'un boulanger en locaux nus, pose questionnement.

Il demande donc à l'Assemblée d'approuver le changement du nom du budget, avec la proposition suivante : « Ensemble immobilier le Poirier », avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Clôture du budget annexe Local Commercial

L'ensemble immobilier au 1 Route de l'Aumônerie, appelé Local Commercial, a été cédé à Monsieur Sébastien PILLLOT, à la date du 7 mars 2017.

Ce budget annexe n'appelle plus de dépenses et de recettes dans les deux sections. De plus, la TVA liée à ce budget a été déclarée 7 avril 2017 et sera réglée le 20 avril 2017. Les écritures de cession de ce budget seront enregistrées à la date du 18 avril 2017.

Monsieur le Maire sollicite donc l'Assemblée pour valider la clôture de ce budget annexe à la date du 1^{er} mai 2017, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Désignation d'un nouveau nom de village

La famille PERRON, éleveur de volailles, ont une activité agricole intense, qui se traduit par un mouvement important de semi-remorques, dans le Village de la Mariolière, une nuisance supportée par ses voisins.

Monsieur PERRON a saisi récemment Monsieur le Maire de son souhait d'avoir un nom de village, distinct de la Mariolière, pour faciliter entre autre la recherche par le GPS pour les différents transporteurs qui se rendent sur son exploitation.

Une consultation des habitants concernés a été lancée le 20 mars 2017 et a recueilli 7 réponses positives pour la proposition du nouveau de village : « La Perronnière ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-04-01

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le nouveau de village La Perronière, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Proposition d'acquisition d'une parcelle à la Gare

Afin de faciliter l'accès à plusieurs parcelles se trouvant au lieu dit La Gare, la commune a l'opportunité d'acquérir un segment d'une voie desservant ces parcelles appartenant à un particulier, parcelle cadastrée actuellement D1391. La Municipalité peut récupérer ce segment à l'euro symbolique, le propriétaire s'acquittant des frais de bornage et de notaire, liés à cette vente.

Cette opération a pour but de faciliter l'accès à ces parcelles pour les administrés concernés.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette acquisition à l'euro symbolique, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vue de l'organisation des élections présidentielles prévues le 23 avril et le 7 mai 2017, certains créneaux concernant les permanences de bureau de vote ne sont pas encore pourvus. Il demande aux conseillers de s'organiser afin de compléter ces créneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Le Maire,
Benoît PIRON

